

# La lettre électronique des services de l'Etat



N° 1

10 janvier 2011

# dans l'@ube



*Les services de l'Etat  
dans l'Aube  
vous souhaitent  
une belle année 2011*



Retrouvez toute l'actualité de l'Etat dans l'Aube  
sur [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

Depuis le 1er janvier, 7 heures de formation obligatoire :

avant de conduire un 125 cm<sup>3</sup> ou un scooter à trois roues...

[Pour en savoir plus, lire le communiqué](#)



Immatriculation des cyclomoteurs :

les cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm<sup>3</sup> doivent être immatriculés à compter du 1er janvier, la situation pourra être régularisée tout au long de l'année 2011...

[Pour connaître les modalités...](#)



Télédéclaration des demandes d'aides :

aux ovins et caprins pour la campagne 2011...

[Pour en savoir plus, lire le communiqué](#)



Rédaction et conception :

Emmanuelle ROUX, chargée de communication

Marie-Laure MILLOT, adjointe chargée de communication

Photos : Préfecture

Responsable de la rédaction : Georges-François LECLERC, préfet de l'Aube

retrouvez l'actualité de l'état sur : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

S'abonner/ Se désabonner